



**COMITE PROVINCIAL POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL**  
**NAMUR**

Séance d'information du 08.12.2022

**La sécurité au sein des établissements scolaires : Plans Internes  
d'Urgence, entre recommandations et obligations**

*Le Code du bien-être au travail prévoit que « l'employeur élabore un plan d'urgence interne à mettre en œuvre pour la protection des travailleurs lorsque cela s'avère nécessaire suite aux constatations faites lors de l'analyse des risques. Ce plan est basé sur des procédures appropriées aux situations dangereuses et aux cas d'accident ou d'incident possibles qui sont spécifiques à l'entreprise ou à l'institution, ainsi qu'aux cas de violence d'origine externe ».*

Les écoles figurant bien dans le champ d'application de cette disposition, les directions des établissements scolaires mais aussi les pouvoirs organisateurs se retrouvent dès lors en charge de cette responsabilité.

Si le risque incendie vient naturellement à l'esprit en priorité, force est de constater que les autorités responsables ont dû se réinventer au vu de l'inflation de risques connus ces dernières années : risque terroriste et AMOK, risques sanitaires, climatiques,...

Dès lors, comment établir un Plan Interne d'Urgence complet et efficace, en tenant compte des réalités de terrain ? Que doit-il prévoir ? Où trouver les bonnes informations nécessaires à son élaboration ? Quelles interactions avec les autorités et acteurs externes ?

Cette matinée a pour but d'informer et d'aider les acteurs impliqués dans la rédaction et l'application de ces plans, ainsi que d'échanger sur base d'expériences concrètes.

## PROGRAMME

**9h00** : Accueil

**9h25** : Introduction par Mr Denis MATHEN, Gouverneur de la province de Namur

**9h30** : Cadre législatif et réglementaire des PIU par Mme Angélique DEBRUYN, Attachée au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

**10h00** : Présentation d'un PIU dans un établissement scolaire et retour d'expérience (incendie du 22/06/2009 à école de Jambes II (Andoy))

**10h30 – 10h45** : pause

**10h45** : L'intégration des risques externes par Mme Ingrid VERHOEVEN, coordinatrice planification de Police Namur Capitale

**11h15** : Cohérence des PIU et des plans externes (PGUI), par Mr Jean-Yves DEFFRASNE, chef du service sécurité civile au sein des services fédéraux du Gouverneur

**11h45** : Questions-réponses

**12h00** : Conclusion et clôture



**Où** : Campus Provincial de Namur, Auditoire 044, rue Henri Blès 188-190, 5000 NAMUR

**Quand** : Jeudi 08 décembre 2022

### **Participation gratuite**

**Public-cible** : les conseillers en prévention, les directeurs d'école, les pouvoirs organisateurs, les administrations communales (planus), les organisations syndicales, etc.

**Inscriptions obligatoires à l'adresse** : [cabinet.gouverneur@province.namur.be](mailto:cabinet.gouverneur@province.namur.be)

Cette matinée peut participer au **recyclage de la formation** des conseillers en prévention. Une attestation de présence peut dès lors être délivrée à ceux qui en font la demande.